

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 05 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA arrivée à 18h55 (en attendant procuration à F. DURANEL), Mickaël DELEU (procuration à P. CONSTANCE), Sylvie MICHEL, Bruno PIECKOWIAK (procuration à I. WILLEMAND), Bernadette SASIELA (procuration à K. VANDENBUSSCHE), Marie PLACE (procuration à R. NOYELLE), Frédéric HALLEZ (P. DUCATEL) et Alain LEROY.

Objet : 2022-04/11 Subventions

Madame Pierrette DUCATEL est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote la subvention ci-après :

Nom de l'association	Montant
<b>Association ASPORT EVENTS de Auchy-les-mines</b> Organisation d'une course à pied à la Fossette de 8h – 18h le 10 juillet 2022	8 000,00€
<b>ASB</b>	1 307,23€
<b>Futsal</b>	1 500,00€
<b>CL Basket</b>	2 000,00€
<b>Club de danse Léo Lagrange</b>	2 000,00€
<b>Collège Jean Moulin (séjour Est)</b>	680,00€
<b>Les amis de la percu</b>	4 000,00 €
<b>Ville d'Hersin-Coupigny</b>	1 069,52€

Pour extrait conforme

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 13 avril 2022

Le Maire  
J. DAGBERT



REGLE 15/04/22